

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 30 juin 2017.

L'an deux mil dix-sept et le trente juin à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, CORNU Marie-Thérèse, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, Rachel MASSONNAT, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Madame Marie-Thérèse CORNU a été nommée secrétaire.

Ordre du jour : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs.

N° 2017/023 – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs.

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA1717222C du 12 juin 2017 pour la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. ALBERT Claude, GRIVOLLA Gabriel, HERMIL Etienne et PERRIN Lisa. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Election des délégués titulaires :

Les candidatures enregistrées:

- Monsieur MICHEL Laurent
- Monsieur ALBERT Claude
- Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. ALBERT Claude : 15 voix
- M. MICHEL Laurent : 15 voix
- Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès : 15 voix

MM. ALBERT, MICHEL et CHAUT-SARRAZIN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées:

- M. CHOLLAT Gérard
- M. BARBIER Philippe
- Mme MASSONNAT Rachel

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. CHOLLAT Gérard : 15 voix
- M. BARBIER Philippe : 15 voix
- Mme MASSONNAT Rachel : 15 voix

MM. CHOLLAT, BARBIER, MASSONNAT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.